

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
PARIS :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGRELL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des inscriptions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Co.,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Décembre 1880.

## Bulletin politique.

Si, d'après Montesquieu, « l'honneur est le principe des monarchies », la délation semble être le principe de la République.

Nous en sommes à la politique des petits papiers, aux dénonciations lâches et basses. M. Gambetta a commencé contre le parti radical, un membre du parti radical rend à l'opportuniste la monnaie de sa pièce.

C'est malpropre, mais c'est édifiant.

Nous avons parlé d'une lettre de M<sup>me</sup> Duvergier de Hauranne, aujourd'hui M<sup>me</sup> Graux, adressée à M. Laisant. Cette lettre a été lue à la tribune ; nous pouvons donc la reproduire, afin que nos lecteurs aient sous les yeux les pièces du procès :

« Neuilly, le 22 décembre 1880.

» Monsieur le député,

» Dans l'intérêt de l'affaire que vous allez porter demain à la tribune, je crois devoir vous faire connaître un fait qui se rattache au procès Cisse-Kaulla.

» Au mois d'avril 1879, je rencontrai, chez sa belle-sœur, M<sup>me</sup> de Brimont, qui, pour se distinguer des autres Brimont, se fait appeler de Brimont-Brassac ; vous n'ignorez pas que cette dame est séparée de son mari, et qu'elle a été fort connue sous le nom de Mina Shepperd. (Mouvements divers.) Il y a deux ans, une tentative de rapprochement eut lieu entre elle et son mari ; c'est alors qu'elle vint chez sa belle-sœur et que je la rencontrai.

» Il y avait quinze ans que je refusais d'entrer en relations avec elle. Il y a deux ans, je ne pus me défendre, par égard pour sa belle-sœur, d'être au moins polie avec elle.

» J'allais publier mon *Histoire populaire de la Révolution française*. Elle le savait, m'of-

frit d'en parler à M. de Girardin et vint me voir le lendemain. Elle me demanda avec tant d'instance de venir le soir chez elle prendre une tasse de thé avec M. de Girardin, que j'acceptai, à la condition expresse que je n'y rencontrerais pas d'autres personnes. Elle me le promit, et quand j'arrivai, il y avait vingt personnes : deux prêtres, deux officiers prussiens, etc., etc.

» La connaissance se fit avec M. de Girardin, qui me promit de lancer mon livre et qui vint me voir plusieurs fois en huit jours. J'avoue que tant d'empressement me surprenait un peu. Enfin, un jour, M<sup>me</sup> de Brimont-Brassac me découvrit le but de tant d'avances et me fit les confidences que voici :

» Elle voyageait pour le compte de M. de Girardin. A ce moment même — avril 1879 — elle arrivait de Berlin. Elle y avait passé une semaine et avait vu plusieurs fois M. de Bismark, à qui elle avait remis, de la part de M. de Girardin, un exposé confidentiel de l'état de notre armée. (Exclamations.) Elle ajouta que si la réorganisation de l'armée se poursuivait trop activement, M. de Bismark saurait bien l'en empêcher ; il y a 400,000 hommes prêts à passer la frontière.

» J'étais atterrée. Mais, désireuse d'en savoir plus long, j'essayai de faire parler encore M<sup>me</sup> de Brimont, qui conclut en disant qu'une nouvelle guerre ramènerait inévitablement l'Empire et que c'était le seul moyen de sauver la France.

» Encouragée par mon silence, elle me raconta encore que M. de Girardin avait besoin de femmes intelligentes et dévouées, capables de tenir un salon au besoin, M<sup>me</sup> Arnaud de l'Ariège ne répondant pas tout à fait à ce qu'il attendait d'elle, non plus que M<sup>me</sup> Adam.

» Avec mon grand nom, le bruit qu'on ferait autour de mon livre, j'aurais, si je voulais, la première place dans le salon cosmopolite et politique que M. de Girardin voulait lui faire ouvrir. Je demandai quelles femmes y viendraient. Elle répondit : une Russe, mon amie ; la baronne de Kaulla,

que goûte beaucoup M. de Girardin ; la comtesse Castiglione, M<sup>me</sup> Adam. (Exclamations.) — C'est tout ? — Oui, il ne faut que très-peu de femmes et pas de Françaises, elles manquent de souplesse. — Mais c'est que moi j'en manque absolument. — Je le crois, mais vous pouvez nous amener vos amis, Grévy, par exemple. (Rires.)

» Elle me quitta en m'invitant pour le lendemain à un dîner politique, dont les convives étaient : le prince Napoléon, M. de Girardin, M. Portalis, le duc d'Aumale (rire général), peut-être enfin M. Bradlaugh, venu en secret à Paris et logé chez elle. . . »

M. PAUL BERT. — A force d'être ridicule, ça cesse d'être odieux.

M. LAISANT. — « . . . En rentrant chez moi, — c'était au bois que nous avions eu cette conversation, — je lui écrivis qu'il m'était impossible d'accepter son invitation. Elle revint pour insister ; je lui fis défendre ma porte et ne voulus plus jamais la recevoir.

» D'après cela, il me semble que M. de Girardin altère singulièrement la vérité quand il affirme ne pas connaître M<sup>me</sup> de Kaulla.

» Je sais aussi que c'est avenue Montaigne, chez M<sup>me</sup> de Brimont, qu'il reçoit secrètement les émissaires de M. de Bismark. C'est difficile à nier, et je le tiens de M<sup>me</sup> de Brimont elle-même. (Rires.)

» Si ces renseignements peuvent vous aider à confondre les ennemis de notre pays et les traîtres, je vous autorise, monsieur le député, à vous en servir.

» En avril, mai et juin 1879, vous trouverez dans la *France* des articles de M. de Girardin sur l'occupation probable de nos frontières de l'Est par 400,000 Allemands, et peut-être bien aussi dans le *Télegraphe*, vendu en secret, à ce moment-là, 40,000 fr. pour trois mois à M. Portalis. C'est encore par M<sup>me</sup> de Brimont que j'ai connu ce détail.

» Agréer, je vous prie, monsieur le député, l'expression de mes sentiments très-distingués.

» B. GRAUX. »

Il y avait là une accusation trop grave

pour que M. Emile de Girardin gardât le silence : celui-ci est donc monté à la tribune pour répondre à ses diffamateurs. Selon son habitude, il est allé au-devant du coup ; il a attaqué de front ses accusateurs en sommant M. Laisant de se rétracter : il a même revendiqué la lecture publique de la lettre de M<sup>me</sup> Graux.

Pour bien faire comprendre cette triste affaire, nous devons reproduire la lettre que M. Graux, le second mari de M<sup>me</sup> Duvergier de Hauranne, a adressée à M. Philippoteaux, le président de la commission d'enquête :

« Neuilly, 111, rue Péronnet,  
27 décembre 1880.

» Monsieur le président,

» C'est avec une douloureuse surprise que je vous ai entendu aujourd'hui, à la tribune de la Chambre des députés, déplacer les responsabilités qui doivent peser sur les membres d'une commission parlementaire qui violent leur serment en livrant le secret de leurs délibérations. Comme mon nom a été mêlé au débat de la Chambre, j'ai le droit de protester contre vos paroles.

» Je précise les faits :

» Une lettre adressée à M. Laisant le 22 novembre dernier, avant la nomination de la commission d'enquête chargée d'examiner les actes du général de Cisse, a été produite, avec mon autorisation, devant cette commission. Cette lettre a été publiée et défigurée par des journaux monarchistes, qui ont accompagné sa publication de commentaires outrageants pour moi.

» Si quelqu'un est en droit de se plaindre, monsieur le président, c'est moi ! Et si quelqu'un doit être accusé, c'est le membre de la commission qui a juré le secret et qui ne l'a pas gardé.

» — Mais était-il possible de découvrir le coupable ?

» Des journaux amis de M. de Girardin ont pris l'opinion publique pour confidente de la commission d'enquête. N'étaient-ce pas ces journaux qui devaient être l'objet de vos attaques ? M. de Girardin a fait pré-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE SERMENT D'UN ÉTUDIANT

(Conte de Noël)

(Suite.)

III

Le docteur Étienne Chambrey est né dans une petite ville de Seine-et-Oise non éloignée de Pontoise. Il était l'aîné de trois enfants, et son père, modeste juge de paix du canton, joignait avec peine les deux bouts, tant ses charges de famille étaient grandes.

L'enfant commença son éducation sous la tutelle paternelle ; plus tard il entra au collège de son arrondissement et s'y distingua sous le rapport des études ; vif, ardent même, le jeune homme plaisait par sa franche allure et ses sentiments généreux et chevaleresques ; son baccalauréat passé, il alla habiter Paris pour y suivre les cours de l'École de médecine, et revint, presque chaque dimanche, se retremper à la vie de famille.

Depuis qu'Étienne était étudiant, une gêne, plus grande encore qu'auparavant, régnait dans la maison du juge de paix ; ses deux filles, afin de pouvoir permettre à leur frère de mener à bonne

fin ses études commencées, avaient dû supprimer d'un trait de plume le chapitre de la toilette ou pour mieux dire tout superflu.

— Songe bien, lui avait dit son père, au moment de son départ, que je me salue à blanc pour l'aider à faire ta position, et que tes sœurs elles-mêmes en souffriront ; je ne puis inscrire que cent cinquante francs par mois à ton budget ; mais avec un peu d'efforts et une conduite régulière, surtout, un garçon intelligent se tire toujours d'affaire ; travaille sérieusement et tout ira bien.

Le jeune homme promit tout ce qu'on voulait.

Sa première année, à Paris, se passa de la façon la plus heureuse ; tous les dimanches, ainsi que nous l'avons dit, l'étudiant revint au logis paternel, et, ces jours-là, entouré de sa mère si dévouée et de tous les siens, il vivait de la vie saine et fortifiante de la famille, la meilleure de toutes.

Une autre année s'écoula sans amener de changement notable dans l'existence du jeune homme ; une remarque à faire, cependant, c'est que ses visites à ses parents peu à peu devinrent moins fréquentes, son extérieur plus guindé, sa conversation moins communicative ; une certaine gêne semblait parfois paralyser ses élans généreux d'autrefois ; il n'y avait pas à en douter, Étienne Chambrey n'était plus le même, son caractère avait subi un notable changement.

Sa mère fut la première à s'en apercevoir. D'a-

bord, elle crut s'être trompée : quoi, son cher Étienne ne serait-il plus l'enfant de son cœur ? — Elle avait mal vu ; c'était une sottise lubie qui lui passait par la tête ; quant à son fils, il n'avait rien fait qui pût donner naissance à la moindre suspicion à son égard. Certes, sa manière d'être s'était modifiée, c'était incontestable ; mais la cause en était, peut-être, dans un malaise dont il ne voulait parler, de peur de semer l'inquiétude dans l'esprit de ses parents ; et puis, il y avait les études, les nuits passées à la recherche de la science, la fatigue éprouvée ; tout cela influe grandement sur un caractère de vingt ans. — Comme toujours, un bandeau épais couvrait les yeux maternels ; quelle est la mère assez cruelle pour soupçonner son enfant !

Étienne Chambrey, cependant, justifiait ces soupçons ; le contact des jeunes débauchés, qu'il appelait depuis quelque temps ses amis, lui avait été fatal ; l'étudiant, en moins de six mois, avait franchi la distance qui sépare l'homme austère du désœuvré ; la brasserie avait remplacé l'école, aux veillées studieuses avaient succédé les nuits pleines de fièvre dans les bals du quartier latin et les orgies avec les drôlesses que le trottoir parisien supporte. Étienne avait approché ses lèvres à la coupe des plaisirs faciles ; mal à l'aise alors dans l'atmosphère sereine de la maison paternelle, il n'y venait plus sans effort.

Pauvre jeune fou !

IV

Un soir de Noël, la famille tout entière — moins un — était réunie autour du foyer brûlant. — Six heures venaient de sonner ; depuis longtemps déjà la nuit était venue ; au dehors, le froid était vif et piquant ; les visages étaient inquiets et le silence le plus complet régnait dans l'appartement.

— Allons, mets le couvert, femme, dit M. Chambrey, en étouffant un soupir plein d'amertume, il ne viendra plus ; c'est la première fois qu'il aura passé la Noël loin de nous.

— Il ne peut tarder d'arriver, répartit l'excellente mère ; peut-être a-t-il manqué le train, il va prendre le suivant.

Le juge de paix hochait la tête négativement.

— Non, ajouta-t-il, l'empêchement est tout autre ; Étienne nous évite ; notre intérieur lui pèse aujourd'hui ; ne t'aperçois-tu pas, lorsqu'à de rares intervalles il nous fait l'honneur de nous visiter, que son regard semble fuir le nôtre ?

— Pourquoi supposer un tel mobile à ton enfant ?

— Parce qu'il m'en donne le sujet. Voilà un bon mois qu'il n'a paru ici ; il n'y vient, du reste, que pour toucher sa rente mensuelle ; si celle-ci pouvait lui parvenir par une autre voie, il est probable que nous ne le verrions jamais.

La mère essuya une larme avec le revers de sa

céder son interpellation à la Chambre de la publication dans la presse de récits favorables à sa cause et contraires à la vérité. N'était-ce pas la presse publiant de tels récits qui était manifestement la complice des indiscrétions commises? Vous avez préféré, monsieur le président, englober dans une commune accusation les plaignants et les témoins entendus devant cette commission.

La triste leçon qui ressort du débat engagé devant la Chambre, c'est que les témoins, qui accomplissent un devoir en voulant éclairer la commission d'enquête, doivent s'attendre à être injuriés par la presse réactionnaire et à être accusés d'indiscrétion par ceux qui ont la mission de les protéger et le devoir de les défendre.

Pour moi, monsieur le président, loin d'être découragé par les défaillances de la commission d'enquête, je viens revendiquer l'entière responsabilité du document lu à la tribune par M. Laisant, et je maintiens l'entière vérité des allégations portées contre M. Emile de Girardin.

Je proteste contre les insinuations de la presse qui a prétendu que ce document était inspiré par de hautes personnalités politiques.

C'est, à mes yeux, un devoir impérieux pour tout citoyen, quel qu'il soit, de signaler aux représentants de la nation les ennemis de la France. L'accomplissement de ce devoir n'est pas sans péril; j'en fais aujourd'hui l'expérience. Mais il est des moments où le silence devient de la complicité.

Lorsque, parmi les défenseurs de M. Emile de Girardin, j'ai vu reparaitre aujourd'hui à la tribune le plus illustre représentant du parti bonapartiste, lorsque j'ai entendu M. Rouher tenir à la Chambre des députés en 1880 le même langage qu'il tenait en 1866 au Corps législatif, et au camp de Châlons, en 1870, je me suis reporté à ces années néfastes, et je n'ai pas regretté d'être un de ces fous incurables et incorrigibles qui, après avoir refusé de croire aux glorieuses victoires du Mexique, célébrées par M. Rouher, ont refusé également, au mois de juillet 1870, de pousser le cri: « A Berlin! » que M. de Girardin faisait chaque jour retentir dans son journal.

Je ne regrette pas d'être un de ces insensés qui ne peuvent, sans ressentir de patriotiques angoisses, voir qu'à la Chambre des députés de 1880, comme au Corps législatif de 1870, ce sont les mêmes discours qui, à l'aide des mêmes arguments, provoquent les mêmes applaudissements.

La guerre de France ne nous a-t-elle donc rien appris? Faudra-t-il une quatrième invasion pour nous ouvrir les yeux et pour nous montrer les espions prussiens qui pululent en France.

Il y a trois mois, on était considéré comme un cerveau malade si on osait mettre en doute l'innocence des relations que M<sup>me</sup> la baronne de Kaula entretenait avec les puissances étrangères. Il y a trois jours, un magistrat, du haut de son siège, s'exprimait assez clairement sur les actes d'espionnage attribués à la même baronne de Kaula.

main et ne répondit rien.

Bien certainement, continua le magistrat, il se passe dans l'existence de ce garçon-là quelque chose d'insolite, d'anormal, que je n'ose pas approfondir; puissent mes pressentiments être faux!

Les deux jeunes filles, sur un signe de leur mère, mirent une nappe de toile blanche sur la table, placèrent les assiettes et les verres, sans oublier le couvert de l'absent, et l'on se mit à table.

A peine avait-on entamé le potage que la porte s'ouvrit brusquement. Étienne parut à l'entrée.

Ah! le voilà, s'écria M<sup>me</sup> Chambrey toute joyeuse.

Viens donc vite l'asseoir, ajoutèrent ses sœurs, nous avons mis ton couvert.

Je n'ai pas faim, balbutia l'étudiant, sans même adresser le salut d'usage à sa famille.

Tu es vraiment en retard, continua M. Chambrey en regardant son fils.

Étienne répondit à son père par un sourire hébété qu'il essayait de rendre ironique.

Tu n'es pas comme à l'ordinaire; qu'as-tu donc ce soir? poursuivit d'une voix sévère le chef de famille; ton sourire frise l'irrévérence, le sais-tu?

Étienne éclata de rire et se laissa tomber sur une chaise.

Grand Dieu! il est ivre, murmura M<sup>me</sup> Chambrey, en joignant les mains avec effroi; est-il pos-

Voilà pourquoi, monsieur le président, je pense que le patriotisme consiste dans la vigilance, non dans la quiétude.

Veuillez, etc.

GEORGES GRAUX,  
Conseiller général du Pas-de-Calais.

Cette seconde pièce rend le débat fort grave, malgré le vote qui a flétri la production du document, comme si le dédain de la Chambre pouvait mettre fin à une pareille affaire.

Il est acquis maintenant que le mari a autorisé la lettre de sa femme, par conséquent cette lettre n'est point le résultat d'un coup de tête, mais bien une pièce écrite après délibération et avec mûr jugement.

Il est acquis que M. Graux maintient les accusations portées par sa femme contre M. de Girardin; il le dit formellement dans sa lettre.

Mais il n'est pas moins acquis que M. Graux est un opportuniste, un ami de M. Gambetta, et que, malgré cette qualité, il intervint au débat dans un sens absolument contraire aux désirs de M. Gambetta et de la majorité.

Ici se trouve donc un point obscur, que nous ne pouvons éclaircir pour le moment.

## Chronique générale.

Closure de la session. — Avant-hier, au Sénat, M. Barthélemy Saint-Hilaire, et à la Chambre, M. Jules Ferry, ont lu le décret de M. le Président de la République qui met fin à la session extraordinaire de 1880.

M. de Bismark a manifesté le désir de conférer avec M. Waddington, mais ce dernier a refusé poliment de se rendre soit à Berlin, soit à Friedrichesruhe.

Le Petit Parisien fait un aveu précieux:

« J'avoue, dit-il, que, étant donné les besoins actuels, je ne verrais pour ma part aucun inconvénient à ce que les instituteurs fussent dispensés pendant quelques années encore du service militaire.

Je m'en tiens pour le moment aux séminaristes. »

C'est bien cela! Au nom de l'égalité devant la loi, on enrôle les séminaristes et on dispense les instituteurs! Quels misérables farceurs que ces républicains égalitaires!

On atteindra le but, soit franchement, soit hypocritement; les séminaristes feront trois ans de service et les instituteurs laïques en seront exempts. Supprimer le clergé, c'est le cadeau que la République fait à l'Église pour ses bonnes étrennes!

Une pétition ayant été adressée à M. Grévy pour le prier d'intervenir en faveur des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'hospice de La Rochefoucauld et des Petits-Mé-

sible de voir mon fils dans un état pareil!

M. Chambrey se leva vivement et s'avança vers Étienne, pour s'assurer du fait.

N'approche pas, cria celui-ci d'une voix avinée, en repoussant son père de la main, je n'aime pas les inquisiteurs, moi.

Que dis-tu là, malheureux! répliqua M<sup>me</sup> Chambrey, au comble de la stupeur.

Je dis que j'ai assez de vos sermons et que je viens pour tout autre chose que pour les entendre.

(A suivre.) SOPHRONYME LOUDIER.

## Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 3 janvier 1884,

GRAND SUCCÈS

Cinquième et dernière représentation de

## LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

nages, M. Grévy aurait fait simplement répondre que cela ne le regardait pas.

M. Cazot a maladroitement frappé un ancien ami qui n'entend pas subir les coups de l'épuration sans crier au scandale. Qu'on en juge par cette lettre:

Monsieur le ministre,

Vous m'avez remplacé sans motifs et sans phrases dans mon poste de substitut à Marseille; vous m'avez remplacé, parce que tel a été votre bon plaisir.

Je ne viens pas récriminer; ce serait indigne de moi. Mais vous me permettez de vous exprimer le sentiment de tristesse que j'éprouve en vous voyant frapper un serviteur de la République, dont vous connaissez de longue date le dévouement et les services rendus.

J'étais assurément le dernier qu'une pareille mesure dût atteindre. Vous avez oublié sciemment que je suis un ouvrier de la première heure de cette grande œuvre à laquelle vous devez d'être aujourd'hui sénateur et ministre; vous avez oublié nos relations maçonniques, autrefois si cordiales, si intimes; vous avez effacé tout cela d'un trait de plume. Soit! Si l'ingratitude est l'indépendance du cœur, suivant la maxime d'un aimable moraliste, je vous laisse le soin d'apprécier les actes d'indépendance qu'il vous plaît de commettre, et je me résigne à n'être plus pour vous, et par vous, qu'un collègue au conseil général du Gard.

Vous m'avez enlevé à des fonctions où j'apportais tout mon zèle, toute mon intelligence; vous m'obligez à rentrer dans la vie militante, me faisant durement sentir que tout n'est pas terminé dans l'œuvre entreprise et que l'ère de la liberté, si ardemment désirée par tous les républicains sincères, n'est encore qu'à l'état d'idéal et d'abstraction. Soyez certain que je ne faillirai pas à ma tâche, et que je vais dès aujourd'hui combattre pour la liberté, comme jadis j'ai combattu pour vous et vos amis.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments républicains et radicaux les plus dévoués.

Emile PENCHINAT,

Avocat, conseiller général du Gard.

Marseille, 24 décembre 1880.

Les « relations maçonniques » de M. Cazot le suivent-elles au tribunal des conflits?

M. Pénchinat se plaint avec amertume, mais non sans naïveté. La liberté, pour les républicains comme M. le garde des sceaux, n'est-ce pas l'oppression des autres?

Le Voltaire signale deux faits curieux:

1° M. Krantz, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, continuerait à toucher intégralement son traitement de commissaire général de l'Exposition de 1878;

2° Le personnel supplémentaire organisé l'hiver dernier pour la destruction de la banque de Saumur, a été maintenu jusqu'à ce jour, y compris les ingénieurs, qui continuent à percevoir le supplément de traitement qui leur fut alloué à cette occasion.

Comme tout cela donne une belle idée du gâchis qui doit régner dans tous les services du ministère des travaux publics!

Les économies du préfet de Loir-et-Cher:

A la suite de son premier bal, M. le préfet a dû payer au pianiste qu'il avait appelé pour faire danser ses invités, la rémunération d'usage, soit vingt-cinq francs.

Vingt-cinq francs!...

M. Cohn eut bien vite calculé que les trois autres soirées qu'il avait à donner lui coûteraient encore trois fois vingt-cinq francs... Il fit aussitôt dire au pianiste que s'il ne pouvait pas lui passer cela à dix francs, il serait obligé de se priver de ses services.

Le musicien a répondu qu'il préférerait passer ses nuits à dormir.

Mais, Monsieur Cohn, on paie douze francs un ménétrier de village qu'il faut, de plus, nourrir et rafraîchir!

Le parquet de Blois continue à se distinguer. Le *Moniteur orléanais* rapporte le fait suivant:

« Au commencement du mois de septembre, un habitant de Cour-Cheverny, nommé

Alexandre Normand, était arrêté sous l'inculpation de vol.

Le 24 septembre, le juge d'instruction ordonnait sa mise en liberté, et, quelques jours après, Normand était assigné à son domicile pour le 6 octobre. Il ne se présenta pas et fut condamné, par défaut, à six mois de prison.

Plus tard, un second vol fut mis à la charge de Normand, et on le cita pour l'audience de vendredi. Lorsque l'huissier se présenta à son domicile, il ne trouva que M<sup>me</sup> Normand qui répondit qu'elle ignorait ce qu'était devenu son mari, qu'elle ne l'avait pas vu depuis trois mois, et qu'elle pensait qu'il s'était suicidé.

Cependant Normand a comparu, sur le banc des détenus, entre deux gendarmes. Savez-vous où on l'a trouvé?

A la prison!

C'est invraisemblable, mais c'est vrai. L'ordonnance du juge d'instruction n'avait pas été exécutée, et Normand attendait toujours. Et lorsqu'on s'est aperçu de l'erreur monstrueuse qui avait été commise, on ne l'a pas fait mettre en liberté, on l'a conservé sous les verrous.

Et le ministère public a été obligé de confesser tout cela.

Nous sommes curieux de savoir ce que le parquet répondra à Normand, qui est père de quatre enfants en bas âge, lorsqu'il demandera s'il ne lui est rien dû pour les trois mois de prison qu'il vient de faire par la faute du célèbre procureur Viardot.

Le vieux Blanqui, surmené par ses frères et amis politiques, est dans un état désespéré.

## Etranger.

La question tunisienne, quoiqu'elle doive menacer pendant longtemps encore la paix européenne, vient d'entrer dans une phase nouvelle.

L'indisposition du Bey, résultat de l'opération qu'il a subie il y a trois ans, est tout à fait passée. Cependant, vu son grand âge, d'un moment à l'autre il peut disparaître. C'est dans ce but que la France tient à être prête à tout événement afin d'empêcher aucune puissance étrangère d'avoir sur la régence une prépondérance plus marquée que la nôtre.

Aussi le gouvernement français n'a pas manqué de faire savoir à la Turquie que si, en cas de décès du Bey, la Porte venait à revendiquer son droit de suzeraineté, soit pour changer l'ordre d'hérédité, soit pour changer l'économie politique de la régence, la France s'y opposerait par tous les moyens, au besoin même par une occupation partielle de la Tunisie.

Londres, 29 décembre.

Les cabinets européens sont bien d'accord sur la question de l'arbitrage européen, mais les deux puissances intéressées ne donnent encore aucun signe d'adhésion. La Porte ottomane sonde tous ses alliés afin de pouvoir deviner ce que serait cette décision de l'arbitrage, et le cabinet hellénique se fera longtemps prier, il voudra même exiger certaines garanties avant d'accepter de donner un blanc-seing à l'Europe. Toutefois, on est convaincu aujourd'hui que l'arbitrage aura lieu et que tout sera réglé pacifiquement.

Dublin, 29 décembre.

On s'attend à une émeute sanglante; le bruit court que les fenians ont préparé un coup terrible et que les partisans de la ligue agraire vont envahir le palais de justice. On sort armé dans les rues.

La proclamation du lord lieutenant d'Irlande contre les rassemblements a été déchirée et à la même place des mains inconscientes ont écrit à l'encre rouge: *Revenge!* (Vengeance!)

Tous les bataillons disponibles en Angleterre sont envoyés au Cap. Si la révolution augmente en Irlande, M. Gladstone appellera la réserve sous les drapeaux.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 décembre.

Notre place se maintient dans la situation confuse ces temps derniers, même fermée dans les transactions, et tendance générale à la hausse; les efforts des boursiers ont été stériles; les prédictions au sujet de la question monétaire et sur l'élé-

variation du taux de l'escompte ne sont pas réalisées, toutes les primes vendues seront probablement levées, et les vendeurs accélèrent le mouvement de hausse en rachetant leur découvert. Le 5 0/0 débute en hausse à 119.60 et fait 119.80; le 3 0/0 reste stationnaire à 84.85, mais on ne doit plus s'en étonner en raison de la situation vis-à-vis du 5 0/0. Les transactions sont très-actives sur les valeurs de crédit, et malgré les réalisations opérées en vue de la liquidation prochaine, la plupart des valeurs se maintiennent à leurs cours précédents; les unes même avec une large amélioration.

Les Consolidés arrivent en hausse à 98.15/16; les marchés allemands sont très-fermes, les valeurs étrangères sans changement. La Banque de Paris ouvre à 1,170 et 1,172.50; le Crédit foncier à 1,460, cours d'hier; le Crédit lyonnais poursuit sa marche en avant, cotant à l'ouverture 1,035, pour faire immédiatement 1,038; l'Union générale enlève avec facilité les cours de 957.50, gagnant 20 fr. d'un marché sur l'autre. L'Orléans reste ferme et très-recherché à 1,292.50; le Nord et le Midi sont également en légère amélioration, le premier à 1,750 et le second à 1,340. Les actions du Gaz se traitent à 1,550, 1,555, et les Omnibus sont demandés à 1,380, 1,390. On signale des demandes très-suívies sur les Transatlantiques, fermement tenus à 600.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

On se demande si le marché de samedi, 4<sup>er</sup> janvier, est avancé ou maintenu à son jour. La municipalité de Saumur n'a rien publié à cet égard, et laisse ainsi les étrangers dans une indécision qui ne peut être que préjudiciable aux intérêts du commerce; les uns pourront venir samedi et les autres demain vendredi. En 1848, 1859 et 1870, ce même cas s'est présenté, et les diverses administrations ont toujours pris soin d'informer le public, par un avis ou un arrêté, que le marché était avancé de 24 heures. Notre maire de 1880 n'aura pas pensé aux intérêts de ses administrés en souffrance.

A Angers, un avis du maire informe les habitants que le marché de samedi, tombant le 4<sup>er</sup> janvier, se tiendra ce jour-là, suivant l'usage, et non pas la veille; au Mans, le jour affecté au marché serait le vendredi.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique décide que le titre de *certificat d'études primaires* est exclusivement réservé aux diplômés délivrés par les commissions instituées en vertu de l'article 4<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 juin 1880.

De même que dans les autres départements de notre région, la clôture de la chasse à tir dans les Deux-Sèvres est fixée au dimanche 16 janvier.

Les trésoriers généraux continuent à verser à la Banque de France tout l'or qu'ils peuvent recueillir.

On évalue à 4 ou 5 millions les sommes prélevées ainsi sur notre circulation intérieure dans ces derniers jours.

#### L'ANNÉE 1881.

L'année 1881, dans laquelle nous allons entrer, correspond aux années :

- 6594 de la période julienne;
- 2657 des Olympiades;
- 2634 de la fondation de Rome;
- 2628 de l'ère de Nabonassar;
- 5641 de l'ère des Juifs;
- 1881 de la naissance de Jésus-Christ;
- 1297 de l'hégire des Turcs.

Les fêtes mobiles auront lieu :

- La Septuagésime, le 13 février;
- Les Cendres, le 2 mars;
- Les Rameaux, le 10 avril;
- Pâques, le 17 avril;
- Les Rogations, les 23, 24 et 25 mai;
- L'Ascension, le 26 mai;
- La Pentecôte, le 5 juin;
- La Trinité, le 12 juin;
- La Fête-Dieu, le 16 juin (renvoyée au dimanche suivant);
- Le premier dimanche de l'Avent, le 27 novembre.

Enfin, les autres fêtes tomberont, savoir: la Saint-Jean le vendredi, l'Assomption (fête du 15 août) le lundi, la Toussaint le mardi, Noël le dimanche.

#### SABLÉ.

On assure à la *Sarthe* qu'un employé de la gare de Sablé, que la rumeur publique accusait d'avoir volé la caisse de la gare de Châteaugontier, s'est jeté avant-hier matin sous le train passant à Sablé. Son corps a été horriblement mutilé.

La caisse a été retrouvée dans une haie aux environs de la gare de Sablé.

#### TOURS.

L'Union libérale publie l'annonce suivante au bas de sa troisième page :

« Par suite du prix exagéré demandé pour la location des 300 mâts et de leurs accessoires nécessaires à l'Exposition, la commission a décidé que la ville achèterait ces 300 mâts et leurs accessoires. En conséquence, la commission et l'administration ont chargé M. Gilbert d'acheter 300 mâts en sapin du Nord, de 9 à 10 mètres de hauteur, au prix maximum de 40 fr. 50.

« Ces mâts ont été achetés et livrés; ils seront payés sur la facture du fournisseur. »

Ainsi, dit l'*Indépendant* de Tours, le fait est accompli et les contribuables n'ont plus besoin de mettre le nez dans l'affaire; elle est dans le sac. M. Gilbert, conseiller municipal, sera débarrassé à bon prix de ces mâts. Notez que ces mâts valent cinq francs comme un liard, — mais peut-être que ce sont des mâts teints ?

Le curieux de l'histoire, c'est que M. Gilbert est marchand de bois de sapin du Nord !

#### AIRVAULT.

Une tentative criminelle. — Le *Thouarsais* raconte le fait suivant :

« Dans la nuit du samedi au dimanche 12 du courant, une tentative criminelle, qui aurait pu avoir pour conséquence de faire sauter une partie de la ville d'Airvault (Deux-Sèvres), a échoué grâce à la présence d'esprit et au courage du caissier des travaux du chemin de fer. C'était le lendemain au matin qu'on devait faire la paye. Le coffre-fort contenait une soixantaine de mille francs.

« Les malfaiteurs, après avoir ficelé et barricadé au dehors la porte de l'employé, pénétrèrent dans le bureau et s'efforcèrent d'ouvrir le coffre en fer où étaient les valeurs; ils réussirent à enlever la tablette supérieure, mais la plaque qui était dessous résista à leurs pesées; alors ils descendirent le coffre et le bruit qu'ils firent réveilla le caissier.

« Celui-ci se rendit rapidement compte de la situation; aller chercher du renfort, il ne le pouvait pas: sa porte ne s'ouvrait plus; appeler, c'était courir de grands risques.

« En ce moment, un nommé Charlot, roulier de l'entreprise, passa en sifflant dans la cour pour aller panser ses chevaux. Le caissier l'appela en criant: « On me vole, Charlot, on me vole! » Charlot accourt, ouvre la porte au caissier et voit sortir au même instant deux hommes masqués; on s'étonne que le roulier n'ait pas été étranglé séance tenante par ces gens-là, car la suite prouvera qu'ils étaient capables de tout.

« On découvrit, en effet, dans le bureau, plusieurs tas de dynamite reliés à une mèche longue à laquelle on avait mis le feu: une heure plus tard, la maison et les habitations voisines auraient sauté. On affirme qu'il y a eu plusieurs arrestations opérées; l'enquête continue.

« Détail bizarre: il paraîtrait que les fils des sonnettes étaient coupés à la gendarmerie, chez le maire et chez le juge de paix. Les habitants d'Airvault signent une pétition pour avoir de la troupe pendant la durée des travaux du chemin de fer. »

#### NIORT.

A la suite des pluies torrentielles qui tombent depuis plusieurs jours, la Sèvre a considérablement grossi. Elle charrie avec rapidité ses eaux rousses et bourbeuses. Son lit ne pouvant plus la contenir, elle a franchi ses rives et s'est répandue sur les prés et une partie des jardins du faubourg de Bessac, à Niort.

Du haut des promenades Saint-Gelais, le flâneur et le curieux voient cette immense nappe liquide se dérouler à leurs pieds.

C'est triste. Jusqu'au moment où nous écrivons, c'est dans la nuit de samedi à dimanche qu'elle a atteint, à Niort, sa plus forte crue.

A partir de Saint-Martin, la voie de halage a été complètement submergée. Nous ne sachons pas, jusqu'à présent, qu'il y ait eu accident.

#### L'HIVER EN SUISSE.

On écrit du canton de Lausanne (celui du bassin) qu'on y est en plein printemps; tout

fleurit, tout pousse comme en avril. Au soleil, la chaleur est si forte qu'il faut chercher l'ombre pour ne pas avoir trop chaud.

Dans les vallées, le long des monts, jusqu'à une hauteur de 800 mètres, la chaleur est encore plus forte que dans la plaine. Ainsi il fait plus chaud à Giornico, à Faido, à Lottigna qu'à Bellinzona.

La neige couvre à peine les cimes les plus élevées, et quant au gel, il n'en est pas question.

Nous avons trouvé l'annonce suivante à la quatrième page d'un journal de Paris :

#### SUICIDABLE.

Un jeune homme ayant l'existence à charge et résolu à s'en débarrasser, désire exploiter sa mort de la façon la plus avantageuse possible. Il met donc le sacrifice de sa vie à la disposition de la personne qui, moyennant une somme convenue, voudra bien lui confier une entreprise dont l'issue serait nécessairement fatale. Cette offre est très-sérieuse. Ecrire aux initiales KRV48, poste restante, à Angers.

#### Faits divers.

Un cas sans précédent. — On annonce qu'une femme de Belmont, âgée de quarante-cinq ans, va demander judiciairement sa séparation de corps.

Ce fait est, croyons-nous, sans beaucoup de précédents.

Un ouvrier, nommé Schmidt, employé depuis douze ans dans une grande usine de Saint-Denis, s'était amusé, il y a une quinzaine de jours, avec un petit chien qui lui avait léché la figure.

Avant-hier, Schmidt fut pris de violents maux de tête, puis le délire s'empara du malade, et il mourut présentant tous les symptômes de l'hydrophobie.

MM. Le Roy, des Bancs et Dojardin-Beaumetz, de la Faculté de médecine, mandés en toute hâte, n'ont pas quitté le chevet du malheureux et ont été impuissants devant le mal. Ces deux messieurs, assistés de MM. Pasteur et Hanille, ont fait l'autopsie du corps. On a recueilli avec soin la salive que Schmidt avait rendue, et des expériences de tout genre vont être faites sur des animaux; la science va essayer de trouver les moyens de combattre cette maladie terrible de la rage.

Calino à l'octroi. — Monsieur l'employé, je vous déclare un cuisot de chevreuil.  
— Voyons-le!  
— Le voilà...  
— C'est un gigot de mouton.  
— Oh! quand il aura mariné huit jours!...

#### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire. Les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre sont ordinairement tenaces, longs à guérir et nécessitent l'emploi incessant de tisanes, sirops et autres médicaments pour arriver à quelque résultat.

De nombreuses expériences ont prouvé depuis longtemps que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises immédiatement avant les repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et, par conséquent, leur effet ne saurait être le même. Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous in-

combe pas, sussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot, portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs. 2.

#### AVIS IMPORTANT.

M. GUIOT, opticien, dont les magasins sont sur la place de la Bilange, étant de retour de Paris, fait prévenir toutes les personnes qui lui ont confié des réparations, de venir les retirer sans retard, car le départ de ses magasins d'optique est irrévocablement fixé pour dimanche prochain.

Dans les réparations rapportées de Paris par M. Guiot, se trouvent comprises celles de plusieurs Baromètres, Longues-Vues et Jumelles.

Ne pas tarder à venir les retirer dans les deux grandes voitures situées entre les deux kiosques, place de la Bilange, car M. Guiot se verrait dans l'obligation de les déposer au bureau de M. le Commissaire de police.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire.

La juste réputation acquise à la Confiserie CHARBONNEL, à Paris, est la preuve de l'excellence de ses bonbons, de ses dragées pour baptême et du bon goût de tous ses articles. Aussi nous faisons-nous un devoir, au moment de Noël et du jour de l'an, de conseiller à nos lecteurs de s'adresser à cette maison qui joint à la qualité supérieure de ses produits des prix modérés.

**CHARBONNEL, Confiseur,**  
34, Avenue de l'Opéra, Paris.  
Renseign<sup>ts</sup> et expéditi<sup>ns</sup> par retour du Courrier.

#### Éviter les contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

### RAKOCZY DE BUDE

(Eau purgative Hongrie.)

Reconnue par l'Académie de médecine, M. le Docteur Gubler et d'autres autorités de médecine à Paris, comme la plus riche en sels minéraux de toutes les eaux connues jusqu'à ce jour. Distingué par six médailles. Usage efficace contre la constipation et les maladies qui en dérivent et sans aucun inconvénient ultérieur, même après un emploi prolongé. Purgative et laxative.

Dépôt en gros: M. L. BASSON, pharmacien, 5, place de la Bilange, à Saumur.

AVIS: Faites attention à l'Étiquette bleue.

La Direction de la Source de Rakoczy à Bude à Budapest.

### PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à

**Londres**, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des adultes de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

deur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — **DÉDÉ**, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille

souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRA et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	90	10	Crédit Foncier colonial	440			C. gén. Transatlantique	597	50	2 50
4 % amortissable	97	35	25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1445		15	Canal de Suez	1270		2 50
4 1/2 %	116		40	Obligations foncières 1877	358			Société autrichienne	615	25	2 50
5 %	119	00	10	Obligations communales 1879	458		2 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517	50	2 50	Obligat. foncières 1879 3 %	457		1 50	Est	388		
Obligations du Trésor nouvelles	510			Soc. de Crédit ind. et comm.	735			Midi	396	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Crédit mobilier	690			Nord	399	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505			Crédit Foncier d'Autriche	812	50	2 50	Orléans	397		
1865, 4 %	518			Est	752	50		Ouest	395	50	
1869, 3 %	405			Paris-Lyon-Méditerranée	1522	50	12 50	Paris-Lyon-Méditerranée	395	50	
1871, 3 %	398	50		Midi	1140		5	Paris-Grand-Ceinture	390		
1875, 4 %	510			Nord	1740		2 50	Paris-Bourbonnais	396		
1876, 4 %	511			Orléans	1297	50	5	Canal de Suez	565		
Banque de France	3760			Ouest	830		5				
Comptoir d'escompte	4605			Compagnie parisienne du Gaz	1550		5				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

D'un acte de Société, sous seings privés, signé à Paris, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt, a été extrait ce qui suit :

Une Société en commandite est formée pour l'exploitation d'une maison de banque à Saumur.

M. LAN est seul associé responsable.

La raison sociale est A. LAN et C<sup>ie</sup>. Le siège social est à Saumur.

M. LAN est seul autorisé à gérer et à administrer la Société. Il a seul la signature sociale.

Le montant du capital social est de soixante-dix mille francs.

La Société commencera le premier février mil huit cent quatre-vingt-un et prendra fin le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

Le dépôt du double de l'acte a été fait, le trente décembre, aux greffes de la justice de paix du canton sud de Saumur et du tribunal de commerce. (832)

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**VENTE A L'ENCAN**

POUR CAUSE DE DÉPART, Le dimanche 2 janvier 1881, à midi, et jours suivants,

Au bourg de Restigné,

**DU MATÉRIEL**

**DE L'HOTEL DE L'ÉCU**

Tenu par M. HERSANT. Au comptant, 10 p. 0/0 en sus.

**OFFICE D'HUISSIER**

**A CÉDER DE SUITE.**

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>e</sup> CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

M<sup>e</sup> HUTT, professeur d'allemant, lemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.

**UN FR. PAR AN**  
Journal financier indispensable aux Capitalistes et Rentiers. Donne tous les Tirages. ADRESSÉ GRATIS pendant 3 mois sur demande AU DIRECTEUR 67, rue St-Lazare, Paris

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

**LIBRAIRIE E. MILON ET FILS**

On demande un apprenti.

**LA RENTE MUTUELLE**  
Banque de Dépôts et de Crédit SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 11,500,000 francs  
Paris, 67, rue Saint-Lazare, 67, Paris  
**PLACEMENT POPULAIRE**  
D'OBLIGATIONS 5% net d'impôt  
Intérêts trimestriels payables les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre  
Remboursement progressif, garanti par dépôts de Rentes françaises dont les intérêts sont capitalisés.  
Ce remboursement pourra également être assuré par des CONTRATS PASSÉS AVEC DES COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE FONCTIONNANT SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT OUD'AUTRES SOCIÉTÉS DE CAPITALISATION.  
(Extrait des Statuts, art. 25.)  
Les Obligations, jouissance 1<sup>er</sup> octobre 1880 sont délivrées sans frais, au prix de cent fr. à la caisse de la Rente Mutuelle.  
Agencer les demandes et les fonds à Paris au Siège Social, 67, rue St-Lazare.  
Dans les départements : Chez tous les Banquiers, Receveurs de Rentes et Agents correspondants.

**EN PURIFIANT LE SANG**

Les PILULES DÉPURATIVES de GÖLVIN sont efficaces dans toutes les Maladies. Elles sont en outre le préservatif le plus sûr des nombreuses affections de l'Yvrot : Bronchites, Rhinisme, Congestions, Asthme, Rhumatisme, Goutte, etc. — Sur chaque pilule est imprimé le nom GÖLVIN. — Toute boîte ne portant pas le nom GÖLVIN sur l'étiquette et sur la bande noire et blanche l'entourant devra être considérée comme une contrefaçon dangereuse et refusée par les malades faisant usage de ce précieux médicament. — Chaque boîte contient, comme par le passé, le Mode d'emploi en 4 langues portant la signature GÖLVIN revêtue du timbre de garantie de l'Etat français. 2<sup>e</sup> la boîte, y compris son livre : Nouveau Guide de la Santé. — Dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.

Avec l'ARGENT DIALYSE BOSC on peut argenter chez soi, avec facilité et économie, couverts, flambeaux, lanternes, harnais, cuivre, nœuds et plaques. Médaille d'or. Flac. 1<sup>er</sup> 50, triple flac. 3<sup>er</sup> 50. Se trouve chez tous les marchands. Env. franco contre mandat ou timbres adressés à M. BOSC, 50, r. Bonaparte, Paris.

**BAZAR DES FAMILLES**

5, Place du Marché-Noir, 5, SAUMUR

Vente et Exposition de Jouets d'Enfants et Articles pour Etrennes.

Tout est beau, nouveau, de bon goût, et surtout pas cher.

GRANDE SÉRIE DE JOUETS DEPUIS CINQ CENTIMES.

N'achetez pas vos Etrennes avant de faire une visite au nouveau BAZAR DES FAMILLES, 5, place du Marché-Noir.

**Grande Tuilerie de Bourgogne à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860**

Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE :

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) :

**BOURGOGNE MONTCHANIN** (Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'EXPÉRIENCE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.

**Grands Magasins de la Paix**

**SARGET-GIRAULT**

6, rue d'Orléans, Saumur.

A partir de Dimanche 19 Décembre

GRANDE MISE EN VENTE

**D'OBJETS POUR ÉTRENNES**

Articles de Paris, Maroquinerie, Bronzes, etc.

Tous ces objets, quels qu'ils soient, seront vendus meilleur marché que partout ailleurs.

**GRAND CHOIX**

**D'ARTICLES UTILES POUR ÉTRENNES**

Tels que :

Lingerie, Cravates, Foulards, Eventails, Fantaisie, Jupons, Gilets de chasse, Chemises, Mouchoirs, etc.

**PRIMES**

Pour tout achat de 50 francs.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le